

# Le dossier : Mars 1982 - Le congrès de Lyon, un tournant revendicatif



# MÉMOIRES D'AVENIR

PUBLICATION DE L'INSTITUT D'HISTOIRE SOCIALE  
DE LA FÉDÉRATION CGT DES SERVICES PUBLICS — DÉCEMBRE 2017 — N° 4 - 2 EUROS

*Au rythme des jours  
investir l'avenir*



INSTITUT  
D'HISTOIRE  
SOCIALE

**ihs**

fédération  
des services  
publics

la  
cgt

**Directeur de la publication :**

Philippe Coanet  
 Rédacteur en chef : Pierre Legoy  
 Maquette : Christine Demoor  
 Photo Une : Service Public du 1<sup>er</sup> congrès fédéral - DR

**Conseil d'administration de l'IHS CGT de la Fédération CGT des Services publics**

Alain POUCHOL, président d'honneur  
 Philippe COANET, président  
 Pierre LEGOY, secrétaire  
 Nadine BRICOUT, trésorière  
 Danielle BERLAIMONT  
 Vincent DEBEIR  
 Ronan LAPIERRE  
 Didier LOUVET  
 Jean-Bruno BOUERI  
 Franck DE MUNCK

**Conseil scientifique :**

Dominique DURAND, journaliste historien  
 Sophie BÉROUD, politiste maître de conférence à l'Université Lyon II  
 Line BOYER, archiviste  
 Stéphane SIROT, historien, enseignant à l'Université de Cergy-Pontoise et de Nantes  
 Emmanuel BELLANGER, historien chargé de recherches au CNRS. Centre de l'Histoire sociale du 20<sup>e</sup> siècle à Paris I  
 Jacques GIRAULT, historien, professeur émérite de l'Université Paris XIII  
 Emeric TELLIER, doctorant du Centre d'histoire sociale du XX<sup>e</sup> siècle, Paris I  
 Colette GRANDCLAUDON, administrateur territorial, mission Histoire du CNFPT  
 Guillaume ROUBAUD-QUASHIE, rédacteur en chef de la revue de «Cause commune»  
 Julian MISCHI, directeur de recherches INRA

**Contact :**

Line BOYER : 01 55 82 88 22  
 ihsfisp@cgt.fr

# édito

**Nadine Bricout,  
trésorière de l'IHS**

S'attaquer au statut des fonctionnaires et à la libre administration des communes en mettant celles-ci sous tutelle de l'État «Macron» n'est pas une idée nouvelle. Pourtant, en 1982 avec la loi de décentralisation — qui donnait aux collectivités territoriales plus de possibilités d'agir sur le service public local — et en 1984 celle du statut des fonctionnaires territoriaux — qui apportait plus de reconnaissance professionnelle, de droits et d'indépendance —, nous pouvions espérer garantir aux citoyens et citoyennes un service public territorial durable et de qualité.

Nous le savons, ces avancées ont très vite été contestées, ce qui a fragilisé la construction du service public territorial.

Ceci permet sans doute, aujourd'hui comme hier, aux tenants du pouvoir politique et économique, de rechercher toujours plus d'économies sur le dos des services publics. Et ceci en prétextant dans le même temps alléger les charges des ménages tout en discréditant les fonctionnaires.

Les économies ruinent déjà les services rendus au plus près des citoyens et citoyennes et menacent les agents qui les mettent en œuvre. La réponse aux besoins de lien social, d'égalité de traitement, d'amélioration du cadre de vie, de respect de chacun et chacune, passe par plus de moyens financiers et humains pour répondre à plus d'efficacité sociale et non strictement financière.

**Fier.e.s d'être fonctionnaires**, c'est le nom de la campagne que mène aujourd'hui la Fédération des Services publics. Elle s'appuie sur ce que nous sommes, sur le fruit de notre histoire, de nos débats, de nos engagements syndicaux et sur l'analyse que nous portons sur les évolutions du service public territorial de demain.

Dans ce numéro de *Mémoires d'avenir*, nous revenons notamment sur les débats qui ont animé la Fédération au congrès de Lyon en mars 1982.

Notre IHS tiendra son **assemblée générale annuelle le 23 janvier 2018**. Après deux ans d'existence, 14 syndicats, 5 CSD, 3 CSR et 49 adhérents individuels en 2017 ont reçu *Mémoires d'avenir* et *Les Cahiers de l'Institut d'histoire sociale de la CGT*.

Cette adhésion, je vous invite à la renouveler dès le début de l'année 2018 afin de continuer à recevoir ces publications et donner à l'IHS fédéral les moyens de poursuivre sa mission. Notre regard sur l'histoire est indispensable à mieux comprendre ce qui se joue aujourd'hui et comment agir.

# Hommage à Louis Viannet

DR

Louis, un homme simple, solide dans ses combats, fidèle en amitié. À mon arrivée en 1972 à la fédération, j'ai croisé Louis, qui venait rencontrer Raymond Barberis pour échanger sur les négociations salariales dans la Fonction publique, de multiples fois, au siège de notre Fédération alors Rue Ballu à Paris. La coutume était en effet à la Fédération des PTT que ce soit le secrétaire général adjoint qui «suive» les négociations salariales.

Puis je l'ai fréquenté plus personnellement à partir de 1979.

À ce moment, non seulement nous passons de trois à quatre Fédérations avec l'émergence de la nouvelle fédération de la Santé, mais nous nous retrouvons aussi avec trois nouveaux secrétaires généraux (UGFF, Services publics et Santé) aux côtés de Louis. Trois qui avaient autour de trente ans et Louis la quarantaine et une très grande expérience. Nous formions un groupe soudé, à la fois par l'amitié et par les mêmes convictions, tant sur la Fonction publique que sur les appréciations de la période.

Je pourrais parler de l'aide tout à la fois amicale et politique qu'il m'apporta tout au long de mon mandat et du sien à la tête de la CGT, de la façon dont il soutenait Thérèse dans les négociations salariales, mais je vais me contenter d'une «anecdote» pour montrer l'homme simple, sans ambition personnelle, dévoué à la CGT et à l'intérêt de celle-ci plutôt qu'au sien propre.

Alors que j'avais, suite au départ de Raymond auprès d'Henri Krasucki, tout fait pour convaincre (facilement) mes camarades de l'UGFF, des PTT et de la Santé de défendre la candidature de Louis en tant que remplaçant de Raymond à la prési-

dence de l'UIS Fonction publique, que tout était quasiment réglé, je vois Louis arriver pour me dire «*Henri souhaite que je laisse la Fédération des PTT, que j'intègre complètement la confédéré, à mon avis il a dans la tête que je lui succède, je n'en ai pas du tout envie... S'il faut le faire, si c'est la meilleure solution pour notre cohésion, je le ferai, mais ça ne me plait pas... Quoi qu'il en soit il faut que tu renonces à me proposer à la présidence de l'UIS, que tu la prennes toi dans la continuité de ce que tu as déjà fait avec Raymond*».

C'est comme ça que nous nous sommes retrouvés, lui à une autre échelle, et moi, à des postes que nous ne souhaitions pas occuper. Louis était un homme libre, ouvert, de principes et de devoirs. Pour moi, il est encore parmi nous.

*Alain Pouchol*



DR

Louis Viannet est élu Secrétaire général de la CGT alors que je devenais secrétaire de la Fédération CGT des Services publics, chargé de la communication, puis Secrétaire général.

Je peux donc témoigner du grand dirigeant de la CGT qu'a été Louis avec qui j'ai notam-

## L'activité de l'IHS au second semestre

Outre la participation aux activités de l'IHS confédéral : journées nationales d'étude des IHS où nous étions représentés par Vincent Debeir, et les réunions de l'AG et du CA, notre IHS des Services publics a poursuivi le travail en vue de l'édition du livret sur la lutte des 81 de La Seyne-sur-Mer. Le travail a bien avancé et la parution est prévue pour avril 2018.

Le travail a été poursuivi aussi pour préparer notre premier colloque qui se tiendra en 2019. Une nouvelle réunion de conseil scientifique doit se tenir le 1<sup>er</sup> décembre et sera suivie d'un Conseil d'administration le 12 décembre. Nous avons poursuivi le recueil de témoignages de militants en rencontrant André Henck, un militant et dirigeant de la CGT de la Communauté Urbaine de Strasbourg, qui a aussi été une figure de la CGT en Alsace et dans notre Fédération.

L'IHS a participé aux travaux de la conférence de l'Union Fédérale des Retraités à Matemale et y a reçu un excellent accueil, avec des adhésions et le «recrutement» de référents régionaux de l'IHS pour les régions Ouest, sud-Ouest, Centre-Rhône Alpes-Isère.

ment participé au Conseil d'administration de l'Iseres<sup>1</sup> et à la direction confédérale<sup>2</sup>.

Lors de la manifestation nationale organisée en 1994 par notre Fédération des Services publics qui a réuni plus de 25 000 agents territoriaux à Paris, nous avons mené ensemble l'intervention avant le départ du cortège. Je tenais le micro et lui parlait de la qualité des services publics, des compétences des personnels et de la justesse de nos revendications.

Je me souviens particulièrement de la préparation du 45<sup>ème</sup> congrès qui a été un moment exceptionnel, se tenant au cœur des luttes de fin 1995 ayant contraint Alain Juppé à abandonner son plan néfaste pour la retraite et la Sécurité sociale. Ce congrès a marqué une étape essentielle dans la capacité de la CGT à revivifier sa démarche revendicative et dynamiser son fonctionnement. Adieu Louis, je suis heureux d'avoir milité à tes côtés.

*Vincent Debeir*

<sup>1</sup> Institut syndical d'études et de recherches économiques et sociales de la CGT

<sup>2</sup> Comité confédéral national (CCN) et Commission exécutive confédérale

La Fédération vient de réaménager son local d'archives. Les archives sont, par essence, fragiles, il est de notre responsabilité de tout mettre en œuvre pour les conserver. Archiver est un acte militant. Mais qu'entend-on par « archives » ?

Nos archives sont l'ensemble des documents produits ou reçus dans le cadre de l'activité syndicale, quels que soient leur date, leur support (papiers, photographies, banderoles, enregistrements sonores, documents numériques, etc.) et leur forme (notes manuscrites, documents dactylographiés, affiches, tracts, etc.). **Nos archives sont précieuses pour la mémoire de notre organisation.** En effet, elles nous permettent de connaître l'origine de nos re-

tion liant ces Archives et l'Institut d'histoire sociale confédéral. Le passé commun avec la Fédération de la Santé a pu conduire à une dispersion accentuée des documents. Enfin, les autres facteurs sont les aléas de l'Histoire : déménagements, scissions, guerres. Il est à noter que l'IHS confédéral conserve un fonds de la Fédération, revenu de Moscou, d'archives spoliées pendant la Seconde Guerre : il s'agit des « archives du séquestre de 1940 ».

Néanmoins, le local de stockage arrivait à saturation et les conditions d'accès aux documents devenaient très difficiles. La Fédération a donc fait le choix de réaménager ce local et de le dédier uniquement à la conservation de ses documents. Tout autre

nombreux, nous produisons toujours des documents papier. La conservation papier a d'autant plus d'intérêt et de pertinence pour la Fédération qu'aucun système d'archivage électronique n'est en place actuellement. Le papier reste donc le support ayant la plus grande chance de garantir une conservation à long terme de l'information. Nous sommes ainsi passés de 211 mètres linéaires stockés à 378 mL disponibles.

Nous remercions les camarades du syndicat du nettoyage de Paris qui ont assuré toute la manutention du transfert des boîtes d'archives afin de libérer totalement le local pour jeter les anciennes armoires et installer les nouveaux rayonnages. Nous remercions aussi la Fédération CGT des Cheminots qui nous a mis à disposition son local pour entreposer temporairement les boîtes le temps de l'installation des nouveaux rayonnages.

## Aménager un local d'archives



DR

vendications, de comprendre le processus de construction d'une lutte. Elles sont aussi révélatrices d'une histoire locale. Sauvegardons notre patrimoine !

### Réaménagement du local d'archives de la Fédération

Le fonds d'archives conservé dans les locaux de la Fédération à Montreuil est de 211 mètres linéaires, ce qui représente 2000 boîtes environ. D'autres archives de la Fédération sont conservées dans d'autres locaux, cela est dû à plusieurs facteurs. Un dépôt aux Archives départementales de Seine-Saint-Denis a été réalisé au début des années 2000 dans le cadre de la conven-

tion liant ces Archives et l'Institut d'histoire sociale confédéral. Le passé commun avec la Fédération de la Santé a pu conduire à une dispersion accentuée des documents. Enfin, les autres facteurs sont les aléas de l'Histoire : déménagements, scissions, guerres. Il est à noter que l'IHS confédéral conserve un fonds de la Fédération, revenu de Moscou, d'archives spoliées pendant la Seconde Guerre : il s'agit des « archives du séquestre de 1940 ».

Néanmoins, le local de stockage arrivait à saturation et les conditions d'accès aux documents devenaient très difficiles. La Fédération a donc fait le choix de réaménager ce local et de le dédier uniquement à la conservation de ses documents. Tout autre matériel (matériel pour les manifestations, stock de publications, matériel de communication pour les différentes campagnes, etc.) est maintenant stocké dans un local différencié. Cela assure une gestion rationalisée et une sécurité plus grande pour les documents. Certains en effet ont un niveau de confidentialité un peu plus élevé. La mise en place d'étagères de stockage dédiées aux archives a permis un gain de place non négligeable nous permettant de nous projeter pour l'avenir. Le fonds est, bien sûr, en accroissement continu du fait de la collecte des archives produites par les militants actuels. Même si les documents numériques sont aujourd'hui très

### Quelques conseils pour réaménager son local

- Un local fermé (risque de vols ou de consultation de documents confidentiels)
- Un local dédié (seulement des boîtes d'archives, tout ce qui est matériel syndical ou autre est à stocker dans un local différencié)
- Un local propre (nettoyer régulièrement la poussière, source importante d'infection ; permet aussi d'éviter les rongeurs et les insectes)
- Éviter les locaux humides (qui favorisent les moisissures) et sujets aux fortes variations de température (grenier/cave)
- Vérifier la résistance au sol : les archives sont très lourdes
- Éviter les canalisations : risque d'inondations
- Éviter les fenêtres : effets de la lumière : le papier jauni et l'encre disparaît
- Utiliser de préférence des rayonnages métalliques et non en bois
- Risque d'incendie : pas de cigarette à proximité (perte de documents détruits par le feu, mais aussi perte de documents inondés)

Pour vous accompagner dans votre projet, l'archiviste de la Fédération se tient à votre disposition. N'hésitez pas, non plus, à solliciter les militants des IHS locaux. Un stage de sensibilisation à la gestion des archives est dispensé chaque année au Centre Benoît Frachon (Courcelle) par l'archiviste de la Confédération.

Vous pouvez également solliciter les services publics d'archives : archives municipales ou archives départementales. En cas de manque de moyens (humains, matériels, financiers), il est possible de recourir au dépôt en service d'archives publiques. Cette possibilité sera développée dans un prochain numéro de *Mémoires d'avenir*.



## Le congrès de Lyon : un tournant revendicatif

**L**e congrès de Lyon, qui se tient du 9 au 12 mars 1982, est emblématique des débats sur les rapports entre syndicalisme, pouvoirs et politique, lesquels sont consubstantiels dans les services publics locaux.

Le congrès de Lyon est le 1<sup>er</sup> congrès de la jeune Fédération CGT des Services publics. Jeune, c'est vite dit, car son ancêtre, la Fédération des employés municipaux et départementaux, née en 1903, est une des plus anciennes de la CGT. Elle a été créée sous l'impulsion du «citoyen» COPIGNEAUX, employé de la Ville de Paris, qui, avant d'en devenir le secrétaire général de 1919 à 1921, aura été trésorier puis secrétaire général de la Confédération. Elle vivra, comme toutes les Fédérations, la scission de 1921 et jouera un rôle important dans la réunification de 1936 entre CGT et CGTU.

Et puis, à peine la réunification «politique» achevée, se tient à Boulogne en mai 36 le congrès d'unité qui donne naissance à la nouvelle Fédération générale des Services publics et de Santé.

Cette Fédération va exister jusqu'en 1979 où, sous l'impulsion de Raymond Barberis<sup>1</sup>, les deux branches se séparent pour créer

<sup>1</sup> Le portrait de Raymond Barberis a été dressé dans le numéro 2 de *Mémoires d'avenir*

PHILIPPE COANET

deux nouvelles Fédérations de la Santé et des Services publics.

Le congrès de Lyon est donc le 1<sup>er</sup> congrès de la nouvelle Fédération des Services publics.

Il se prépare et se tient dans un contexte lui aussi entièrement nouveau : la gauche est au pouvoir, il y a même des ministres communistes, dont celui de la Fonction publique; la loi de décentralisation, qui vient d'être votée une semaine avant le congrès, dessine un paysage institutionnel transformé. Le grand mot d'ordre dans la CGT c'est «réussir le changement».

La préparation du congrès donne lieu à un foisonnement créatif revendicatif inédit centré autour de la question : «Pour une organisation statutaire, nationale, législative, démocratique et autogestionnaire, au service de l'autonomie communale

et s'enrichissant de sa spécificité». C'est le sous-titre du 1<sup>er</sup> chapitre du document d'orientation sur «le service public que nous voulons». Difficile de faire plus long; le programme d'action s'intitule quant à lui : «pour une conception nationale et démocratique de l'emploi public au service de l'autonomie communale».

On sent bien dans ces intitulés à rallonge la tension entre statut national et autonomie communale, ou encore, comme on dit parfois à l'époque, entre communalisme et fonctionnarisme.

Le programme d'action, sans entrer dans le détail, hormis les grands principes, avance une conception neuve de «la reconnaissance pour tous les fonctionnaires, et quel que soit le niveau institutionnel pour lequel ils exercent, des mêmes droits et garanties fondamentales».

### UNE CONCEPTION STATUTAIRE NEUVE

Mais, dans le rapport d'ouverture au congrès, Alain Pouchol, le tout jeune secrétaire général, va beaucoup plus loin.

Je le cite : « Il est clair pour nous que la forme d'autogestion que nous proposons doit s'exercer en amont et en aval des décisions du Conseil municipal. Pour cela, mettre en place des conseils de bureau et d'atelier, de nouveaux organismes, notamment les comités techniques, tout cela est nécessaire. Mais, plus fondamentalement, ce qu'il faut, c'est construire un nouveau statut contenant des droits nouveaux. Lors de notre dernier congrès, nous avons avancé l'idée d'un statut national spécifique de la fonction publique communale; 3 ans après, nous pouvons dire que le congrès avait eu raison... et tort d'avancer cette idée en ces termes. »

Et après avoir détaillé, ce que ne faisaient pas les documents préparatoires, la déclinaison précise de la mise en œuvre législative souhaitée des principes qui devaient fonder le nouveau statut (recrutement exclusivement par concours, stricte séparation du grade et de l'emploi, organisation en corps), Pouchol poursuivit :

« Ce que nous soumettons au congrès : faire des agents communaux de vrais fonctionnaires sans que cela soit en aucune façon contradictoire avec l'autonomie communale à laquelle nous sommes attachés (...) L'articulation statutaire permettant de mettre

en œuvre ce contenu va de soi : d'abord un grand statut général de la fonction publique nationale dans lequel se retrouveront tous les aspects fondamentaux applicables à tous les emplois publics dans ce pays. Le Conseil supérieur de cette fonction publique nationale composé de représentants de l'État, des élus des différents niveaux institutionnels et des organisations syndicales représentatives des personnels des communes, départements, régions et État, aura la mission de gérer ce statut général; à l'intérieur de celui-ci s'organiseront des statuts particuliers propres à répondre aux spécificités des différents niveaux institutionnels. Ainsi, le statut spécifique de la fonction publique communale, intégré dans le statut général, serait quant à lui maîtrisé par le Conseil national dont nous développons la composition dans le programme d'action. »

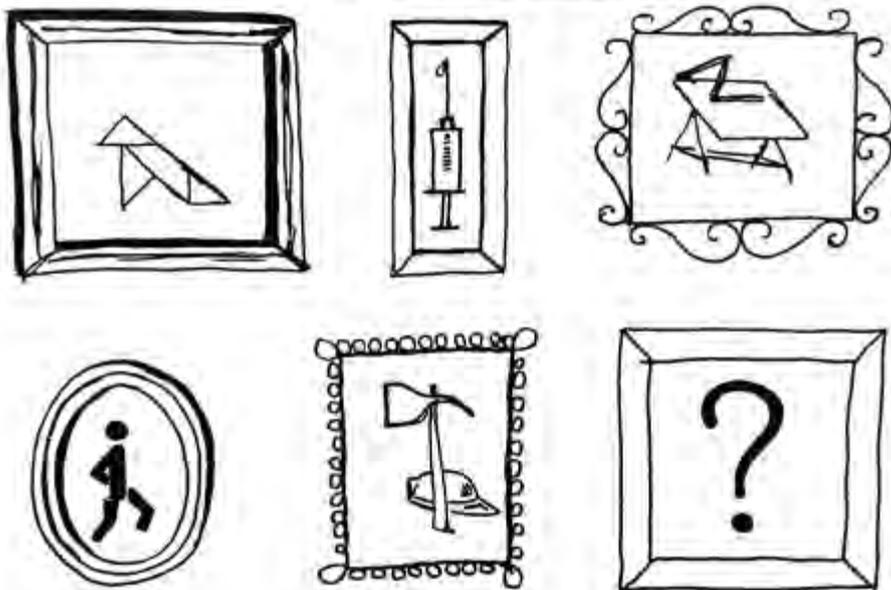
Et il conclut : « ainsi, en allant dans le sens que nous proposons, nous passons d'une conception étatiste de la fonction publique à une conception nationale; nous ne sacrifions pas la spécificité communale, mais au contraire nous l'enrichissons, grâce à ce que permet et autorise l'unicité<sup>2</sup> d'une fonction publique nationale prestataire de services

<sup>2</sup> Ce concept d'unicité a été avancé pour la première fois par P. Lavigne (juriste communiste) à un colloque de Fontevraud en mai 1978. Il entend établir une relation fusionnelle entre unité de la fonction publique et spécificité de ses composantes.



Les amendements...  
Suite... et fin

### La culture du travailleur



mettez un cadre dans votre catégorie !!!... P.F.

## Les cadres d'emplois : une innovation du congrès

Au-delà de ces débats forts, sur fond de rapports Syndicat-pouvoir-s-politique, le congrès de Lyon a été le moment d'une grande créativité revendicative, faisant émerger une forêt de propositions novatrices.

Ainsi, en matière statutaire, c'est la CGT, au congrès de Lyon, qui invente le concept de cadres d'emplois, comme en témoigne cet extrait du document :

« L'organisation en catégories statutaires (A, B, C) offre l'avantage d'assurer la cohérence entre des qualifications, des diplômes très divers, mais fondés sur les mêmes niveaux de formation et de connaissances générales. Cependant, cela ne suffit pas à l'organisation de la carrière. Pour assurer la promotion à partir des qualifications de départ, il importe de regrouper celles-ci dans des ensembles cohérents (...). Ce principe trouve sa traduction



par les 4 niveaux institutionnels, et en retour notre spécificité enrichit cette unicité».

Cette déclaration en ouverture du congrès va être comme un coup de tonnerre. Il y avait déjà une centaine d'amendements déposés au document d'orientation, ce qui n'était pas vraiment dans la culture de l'organisation, mais la déclaration met le feu aux poudres parmi les congressistes déjà circonspects.

Les «communalistes» vont se déchaîner, le débat va être vif, tant en séance plénière que dans la commission des amendements qui va durer jusqu'au petit matin.

Alain Pouchol ira jusqu'à mettre sa démission dans la balance et finalement les documents et le rapport sont adoptés, mais l'ambiance a été chaude et le boulet est passé près.

D'autant que deux autres questions n'ont pas contribué à détendre l'atmosphère :

#### **LES CONTRATS DE SOLIDARITÉ ET LES CONSEILS D'ATELIER**

##### **Avancées revendicatives ou institutionnalisation/intégration du syndicalisme**

Les contrats de solidarité, on s'en souvient, sont l'instrument politique d'incitation aux 35 heures dans les collectivités publiques. L'État aide financièrement les collectivités qui réduisent le temps de travail et créent les emplois correspondants, à la condition de signer un contrat auquel sont associés les syndicats par un protocole d'accord.

Or, le syndicat de Lille, soutenu par la CFDT, et dont le maire est Pierre Mauroy, 1<sup>er</sup> ministre, a refusé les propositions municipales. La Fédération a dépêché auprès de l'UD du Nord un responsable national pour apposer avec FO la signature de la CGT au protocole d'accord. Au congrès, les Lillois mènent donc bataille. Oh, il n'y a sans doute pas que des préoccupations revendicatives et syndicales dans leur charge, mais ils sont soutenus par des congressistes.

Pour les uns, la CGT n'a pas à se mêler des marchandages entre l'État et les élus locaux, seules comptent les revendications : 35 heures hebdomadaires sans flexibilité et augmentation de l'amplitude d'ouverture des services, et un nombre d'emplois créés à due proportion du temps de travail réduit. Pour les autres, il faut au contraire obtenir de l'État les moyens nouveaux, d'autant que la décentralisation vient de transférer des charges sans ressources correspondantes. Et, par ailleurs, l'obligation instituée par le gouvernement d'un accord signé entre élus locaux et syndicats locaux est plutôt une bonne chose car les élus en général ne sont pas des aficionados de l'accord social local.

Autre moment fort du débat : l'autogestion et les conseils d'atelier ou de service. Dans la tribune de discussion, Jean-Louis Truffandier de Bobigny expose l'expérience de mise en place d'un conseil d'atelier aux services techniques à l'issue d'un conflit et d'un grave accident du travail à la menuiserie. Le conflit a mis au premier plan des questions que le syndicat n'a pas l'habitude de traiter : «organisation du travail, budget du service, choix dans l'achat du matériel...» Le Conseil ainsi créé se réunit tous les lundis matin pour, je cite : «organiser le travail de la semaine et faire le point de la semaine passée». Et puis au bout de plusieurs semaines les travailleurs se sont désintéressés du conseil d'atelier, certains disant : «avant, on était plus tranquilles, chacun faisait ce qu'il voulait».

Toujours dans la tribune de discussion du congrès, un camarade de Rouen écrit : «on peut dire que l'autogestion qui incite cadres et exécutants à l'effort est une bonne chose, mais il faut avouer que nous avons plus souvent entraîné nos adhérents vers la revendication que vers l'effort. Ne nous dissimulons donc pas les difficultés qui nous attendent pour faire de l'autogestion une réalité».

Les communaux de Balaruc publient eux un relevé de réunion avec le maire, la commission du personnel, la secrétaire générale de mairie, le syndicat CGT, tous les jardiniers et leur contremaitre, qui fixe le cadre d'un conseil de service «dans une optique

## ères de Lyon

par le regroupement des grades au sein de 5 cadres d'emploi :

- le cadre administratif regroupe l'ensemble des grades correspondant aux qualifications dans le domaine du droit, de la gestion, de l'organisation administrative,
- le cadre technique pour les qualifications dans le domaine des sciences appliquées aux techniques,
- le cadre d'animation dans les domaines socio-culturel et sportif,
- le cadre de santé pour les domaines médicaux et para-médicaux,
- le cadre de sécurité civile.»

Comme on le voit, cette proposition revendicative est en fait l'ancêtre, si l'on peut dire, non pas des cadres d'emplois créés par la Loi Galand pour abandonner la création des corps

de fonctionnaires territoriaux comparables aux corps de l'État, mais plutôt des filières telles qu'elles se sont constituées par la suite.

Le travail revendicatif ne se borne pas, loin s'en faut, aux questions statutaires de ce qui va devenir la Fonction publique territoriale. Les secteurs des services publics délégués ou concédés font aussi l'objet de carrefours qui aboutissent à des revendications et propositions : création d'un service public national de l'eau et d'un Office national de la thanatologie. Nous y reviendrons dans de futures publications.

*autogestionnaire*». Le camarade Pottier de Malakoff leur répond : «*je dis attention au stakhanovisme. Nous avons fait une tentative de conseil d'atelier qui ne s'est réunie qu'une fois, car dès que nous y avons posé la question du personnel et du matériel supplémentaire, le Directeur des services techniques nous a opposé les possibilités budgétaires de la commune. J'ignore comment ça s'est passé à Balaruc, mais à Malakoff nous refusons d'en faire les frais*».

Voilà donc un petit condensé de débat sur l'institutionnalisation ou pas du syndicalisme.

Un débat qui, soit dit en passant, a lieu aussi quelques mois plus tard dans le secteur marchand, à l'occasion des Lois Aurox d'août à décembre 1982<sup>3</sup>.

Même si le temps a fait son œuvre et permis de clore certains de ces débats, des questions d'alors demeurent dans le corps syndical militant. Par exemple : faut-il ou non revendiquer que les avis des organismes paritaires, au plan national comme local, le Conseil supérieur de la FPT, les CAP, les Comités techniques valent décisions et s'imposent donc aux employeurs, voire au gouvernement dans le cas du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale? Et à quoi servent donc aux travailleurs ces «institutions» si elles ne servent qu'à émettre des avis qui ne s'imposent à personne?

C'est toute la question du poids concret du syndicat dans l'institution, et il faut bien constater à cet égard que les projets du gouvernement — avec l'appui total du MEDEF : Ordonnances Loi travail, projets de réformes de l'assurance chômage et de la formation professionnelle — visent aussi, et peut-être d'abord, à affaiblir les positions et moyens institutionnels des syndicats dans des domaines essentiels de leurs compétences.

De plus, face à la numérisation et «l'ubérisation» croissante du travail et des rapports sociaux, le syndicalisme est confronté à de nouveaux défis et à l'obligation de lutter pour conquérir des droits nouveaux et des dispositions instituées et institutionnelles pour les garantir.

Enfin, et ce seront mes mots de conclusion, le lien fort du syndicalisme des services publics à l'institution, aux institutions républicaines, lui confère-t-il obligatoirement un statut de syndicalisme institutionnel?

La réponse est en fait la même dans le

<sup>3</sup> En particulier la loi du 4 août sur la création d'un droit d'expression des salariés sur leurs conditions de travail.



À propos du débat qui oppose fortement le syndicat de Lille à la majorité des congressistes sur les contrats de solidarité, on notera avec malice que, en vertu du contrat de solidarité, un jeune ouvrier du bâtiment, au chômage après la fermeture de son entreprise, va être embauché à la

mairie avec des centaines d'autres travailleurs. Très vite, il va s'engager et prendre des responsabilités dans le syndicat. 12 ans plus tard, le jeune Vincent Debeir, qui a pris un peu de bouteille entre temps, est élu secrétaire général de la Fédération au congrès de Grenoble en 1994.

secteur public et le secteur privé : plus le lien des militants et dirigeants syndicaux avec les travailleurs qu'ils représentent et organisent est fort et permanent et moins le risque d'intégration et d'institutionnalisation est élevé.

*Les dessins ont été réalisés pendant le congrès par notre camarade Morier du syndicat de Lyon.*

Collectif Degeyter  
**Sociologie  
 de Lille**

# Sociologie de Lille

(COLLECTIF DEGEYTER  
 ÉDITIONS LA DÉCOUVERTE MAI 2017)

(dynasties patronales Wallaert, Vrau et Thiriez à Lille, Motte et Masurel à Tourcoing, Prouvost, Willot, Mulliez et Lepoutre à Roubaix), ils constituent une caste qui s'appuie sur une idéologie catholique vivace. Les familles conduisent entre elles des stratégies matrimoniales. Les nouveaux boulevards sont les espaces de la bourgeoisie ; les courées sont les taudis des ouvriers.

La crise éclate dans le secteur textile en 1951. Le secteur, qui comptait encore 121 000 postes dans la région en 1968, n'en comptait plus que 11 500 en 2011, dont à peine 6 200 dans l'agglomération. D'une industrie de main d'œuvre, le textile devient une industrie de capitaux, vers les secteurs de la grande distribution, de la vente par correspondance ou les assurances. Les administrations de l'État pensent et planifient la reconversion dès 1963 : création de l'une des quatre communautés urbaines par la loi en décembre 1966 (CUDL), création d'une ville nouvelle en 1970 (Villeneuve-d'Ascq). «*Si les choix réalisés en faveur de la tertiarisation sont présentés comme une réponse au déclin de l'industrie, ils le précipitent inévitablement.*» Les grands élus, majoritairement socialistes, et le patronat local apparaissent, dans un premier temps, soit hostiles, soit indifférents ; ils s'y rallient pourtant. Augustin Laurent — Lille — et Victor Provo — Roubaix — œuvrent en coulisses pour prendre le contrôle de la CUDL.

On assiste ainsi à la naissance d'un « consensus communautaire », résultat, non d'un accord sur les objectifs de l'action publique, mais d'un ensemble de compromis visant à maintenir la prééminence des maires. L'immense zone commerciale construite sous l'égide du groupe Mulliez dans la ville nouvelle fait office de centre-ville par défaut. Entre 1982 et 2007, Lille perd 57 % de ses emplois manufacturiers (Lyon 33 %, Marseille 31 %, Bordeaux 27 %). L'attractivité et le rayonnement sont les nouveaux man-

de la ville, la politique culturelle événementielle promue par le pouvoir municipal lillois.

L'explosion de la production textile, à partir de 1850, façonne une société urbaine inégalitaire et clivée. Lille est une ville habitée par les ouvriers. Deux mondes se font face : les plus riches, environ 9 % de la population, possèdent plus de 92 % de la richesse ; la classe ouvrière, plus de 60 % de la population, n'en possède que 0,26 % (chiffres tirés de la thèse indispensable de F. Codaccioni «*De l'inégalité sociale dans une grande ville industrielle : Le drame de Lille de 1850 à 1914*»). Dès les années 1850, l'agglomération connaît sa première vague d'immigration : les travailleurs belges, à la suite d'une sévère crise agricole en Flandre (à l'époque, les flamands sont beaucoup plus pauvres que les wallons...). Ils constituent en 1886 la moitié de la population de Roubaix ; loin d'être accueillis les bras ouverts, ils sont accusés, par Jules Guesde lui-même, d'alimenter une concurrence déloyale sur les salaires et d'être trop « dociles ». La deuxième vague massive est polonaise, principalement dans le bassin minier ; à partir des années 1950, les bus de ramassage emmènent jusqu'à 12 000 ouvrières chaque jour dans l'agglomération lilloise. La troisième vague vient d'Europe du sud et du Maghreb. Ainsi, en 1954, on dénombre à Roubaix autant d'Algériens que de Polonais (les Belges restant les plus nombreux). Quant aux « maîtres du Nord »



«*Sociologie de Lille*» a été écrit par 9 enseignants-chercheurs sociologues, politistes et géographes des universités de Lille et Paris-Est. La signature

«Collectif Degeyter» rend hommage à l'ouvrier qui a composé, à Lille en 1888, la musique de L'Internationale. Il s'agit en fait d'une sociologie de l'agglomération lilloise (Lille a en effet 238 000 habitants dans une agglomération qui compte au total 1,1 million d'habitants). Depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, l'agglomération est la ville ouvrière par excellence ; après la « bifurcation tertiaire » engagée dans les années 1960, reconversion qui est loin de tenir ses promesses, Lille demeure populaire.

Le livre est composé de six chapitres : l'histoire économique, sociale et résidentielle de l'agglomération depuis le XIX<sup>e</sup> siècle ; le processus de métropolisation, la réorganisation institutionnelle ayant joué un rôle central dans la conduite de la reconversion ; les liens entre les recompositions du marché du travail et la ségrégation socio-spatiale ; l'importance de l'encadrement de la jeunesse et des questions scolaires dans la (re)production des inégalités ; le rôle des élites politiques dans un territoire perçu comme un bastion socialiste ; enfin, emblématique du récit porté sur la « renaissance »

tras, après le retour de Matignon de Pierre Mauroy en 1984 (passage par Lille du lien TGV transmanche; quartier de bureaux d'Euralille, Euratechnologies, Eurasanté...). P. Mauroy devient président de la CUDL en 1989; il scelle «l'accord des grands maires». Les arrangements transpartisans reposent sur la prééminence accordée aux demandes des maires, selon la règle du donnant-donnant. La métropole est «rassemblée», à la condition d'abandonner toute vocation redistributrice et planificatrice.

La métropolisation est source de nouvelles inégalités sociales et urbaines, contre lesquelles les diverses politiques dites de «solidarité» semblent bien impuissantes. Coexistent au sein de l'agglomération des espaces en crise profonde, dont les populations semblent abandonnées, et des territoires supports et vitrine du projet de métropolisation. Roubaix reste la ville la plus pauvre de France : 45 % sous le seuil de pauvreté; plus de la moitié des quartiers avec un taux de chômage des ouvriers supérieur à 35 %. 44 % des élèves de l'agglomération sont scolarisés dans le secondaire privé; ce taux atteint 85 % dans la dizaine de communes de la proche périphérie de la ville-centre où se concentre la bourgeoisie. La ségrégation scolaire accentue la ségrégation sociale.

Roubaix (la «Mecque du socialisme» selon

J. Guesde) a été socialiste sans discontinuité entre 1912 et 1983. Le beffroi lillois est dirigé par la gauche dès 1896, avec deux interruptions entre 1904 et 1919 et entre 1947 et 1955 (les moyens employés pour pérenniser l'hégémonie socialiste ont été décrits dans D. Bleitrach, J. Lojkine et all. «Classe ouvrière et social-démocratie, Lille et Marseille» – Éditions Sociales, 1981). Mais le Collectif Degeyter juge cette domination trompeuse, en particulier en raison de l'érosion d'une base militante (abandonnée par les ouvriers), et d'une mainmise très affaiblie sur les associations. Les résultats électoraux de 2017 le confirment terriblement! L'équation personnelle de Martine Aubry risque de ne pas suffire. Sa politique conjugue le soutien aux popula-

tions défavorisées, les grands projets urbains et, depuis Lille 2004 capitale européenne, l'attractivité par la culture. Ce credo de l'«économie créative», dont le dernier épisode est Lille Métropole capitale mondiale du design en 2020 (Daniel Castelain, président de la MEL, maire d'une commune de 900 habitants, n'a-t-il pas déclaré à cette occasion «*Au fondement de notre candidature réside la capacité de notre territoire, de ses habitants et acteurs, à transformer son futur et à requalifier son héritage*»), ne contribue-t-il pas à «invisibiliser le sort d'une grande partie des habitants, véritables laissés-pour-compte de la métropolisation. Au point de méconnaître qu'elle demeure aujourd'hui la grande agglomération la plus inégalitaire de l'Hexagone.»

«*La Découverte*» édite, dans sa collection de poche «*Repères*», une série de livres sur les métropoles françaises (chacun environ 120 pages et 10 €). Ces ouvrages de sociologie sont de nature à éclairer l'activité syndicale d'aujourd'hui et à apporter un regard précieux sur l'histoire des villes. Sont déjà parus :

- *Bordeaux* (Emile Victoire, sept sociologues de l'université de Bordeaux 2 – 2007)
- *Lyon* (Mallon I., Grafmeyer Y., Authier J.-Y. et Vogel M. – 2010)
- *Marseille* (Peraldi M., Duport C. et Samson M. – 2015)
- *Nantes* (Cartier M., Le Saout R., Masson P., Retière J.-N. et Suteau M. – 2013)
- *Paris* (Pinçon M. et Pinçon-Charlot M. – 2014)
- *Lille* (Delfini A., Desage F., Eloire F. Lefebvre R. Miot Y., Poulard F., Pryen S., Verdière J., Vignal C. – 2017)

## À LIRE

### L'institutionnalisation du syndicalisme - Étapes, formes et problèmes de Stéphane Sirot

## BON DE COMMANDE pour la brochure (40 pages)

La question de l'institutionnalisation du syndicalisme est aussi ancienne que le syndicalisme lui-même. Cette assertion se vérifie partout et à tout moment. En France, elle est d'autant plus vraie que l'État y occupe une place prépondérante et ne s'est résolu à admettre l'existence de contre-pouvoirs, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, que dans l'optique d'en faire des supplétifs de l'ordre dominant.

Dans l'univers syndical, cette problématique connaît aujourd'hui un regain d'intérêt. Il faut dire que les représentants du salariat sont plus que jamais incorporés dans des processus qui les orientent à dessein vers une gestion bureaucratisée des relations sociales et un accompagnement des réformes, tout en les éloignant des formes conflictuelles de l'action revendicative. Au fond, l'objectif de l'institutionnalisation poursuivi par le champ politique a constamment consisté à substituer à une logique de contestation une logique d'intégration.

À l'heure où la majorité présidentielle bouleverse le Code du travail en mettant en scène les apparences d'une négociation sous les ors de la République, il s'agit ici de nourrir une réflexion critique sur les enjeux de longue durée de cette institutionnalisation.

Contact : [stephsiro@gmail.com](mailto:stephsiro@gmail.com)



### BON DE COMMANDE

Je participe à la souscription pour la brochure

«L'institutionnalisation du syndicalisme. Étapes et problèmes», de Stéphane Sirot, au tarif de 4 euros

À retourner, accompagné du règlement, à : Stéphane Sirot — 30, rue Alexandre Deleamar — 59370 Mons-en-Barœul

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Courriel : .....

Nombre d'exemplaires souscrits : ..... x 4 euros = Montant total : ..... euros

Date : ..... Signature : .....

## Portrait

Rencontre avec  
André HENCK

TÉMOIGNAGE RECUEILLI PAR VINCENT DEBEIR ET LINE BOYER

**ANDRÉ EST NÉ EN 1951**

Quand on l'interroge sur ce qui a motivé son adhésion à la CGT, il évoque d'abord le fait que, bon élève, il n'a pas pu faire d'études, car venant d'une famille n'ayant pas assez de moyens. Ça a été une énorme frustration. Il commence sa vie professionnelle en apprentissage chez un concessionnaire Peugeot, car son père y travaillait. Grande frustration là aussi, son père est licencié. Il a reçu sa lettre de licenciement par courrier, mais a des difficultés à la comprendre, car écrite en termes managériaux.

André se situe profondément à gauche. Il a 17 ans en 1968. Il a fait toutes les manifestations comme le 1<sup>er</sup> mai et contre Franco, sans adhérer à un parti politique, car il ne voyait pas d'autre parti possible que le PCF, mais ne pouvait admettre l'invasion de la Tchécoslovaquie et l'attitude des communistes autour de lui.

En 1972, la Communauté urbaine de Strasbourg (CUS) l'embauche pour travailler au magasin de pièces détachées parce qu'il est rigoureux en matière d'organisation et de gestion. Quand il arrive au magasin, la pression pour adhérer au syndicat autonome est très forte. Il sait très bien que, s'il s'affiche CGT, il risque d'être viré avant la titularisation. Il prend des contacts avec le syndicat CGT lors de la manifestation du 1<sup>er</sup> mai, mais demande que l'on ne rende son adhésion publique qu'après sa titularisation. Ça a été un grand choc dans son service : un rouge !

La CGT a alors 100 adhérents. Le SG de l'époque insiste pour le former rapidement puisqu'il se sait condamné par la maladie. André part donc suivre rapidement un stage moyen à Courcelle. Il devient secrétaire général du syndicat en 1977. Il est élu en 1979 à la CE Fédérale. Il intègre le bureau fédéral en 1982.

Avant 1952, c'est un statut local qui prévalait. Les anciens partaient à la retraite avec 100 % de leur salaire. Dans ce statut local, « la protection de notre statut en matière de discipline, ça n'existait pas » dit-il. « Le chef de service avait droit de vie et de mort sur les agents, il pouvait te virer sans

aucun véritable recours. Le statut, de ce côté-là, a apporté d'énormes protections ».

La CUS a été créée en 1968 : tout le personnel de la ville de Strasbourg intègre la CUS. Les autres villes ont gardé leur personnel pour les missions locales et muté les personnels pour les missions communautaires. Cette organisation a fonctionné parce que la couleur politique et la taille font que la ville centre a la suprématie.

**FORTE ÉVOLUTION DE LA CGT À STRASBOURG**

C'est sur l'application des garanties statutaires et les actions que la CGT de la CUS a gagné de nouveaux adhérents. À chaque Comité Technique, il y a une déclaration politique et des interventions plus ciblées sur les détails. Les autres syndicats étaient clairement des syndicats « maison ». Un vrai travail de proximité sur le terrain a été mené. Avec la volonté de parler-vrai aux gens : « Si je ne peux pas promettre une promotion à une personne, je lui dis ; si elle m'en veut pour ça, je ne peux pas la retenir. Se mettre à mentir dans une telle sphère, ce n'est pas tenable très longtemps, les gens s'en rendent compte. »

André est entouré d'une équipe militante efficace. L'acquisition d'un reprocopieur a aussi aidé au développement du syndicat. Il a coûté très cher, mais a permis de diffuser des informations nationales, fédérales et locales dans « La lettre de l'adhérent » que l'on a créée à cette occasion. Alors qu'avant ne paraissait qu'un tract par trimestre. Cette « Lettre de l'adhérent » existe toujours. « Chaque lundi matin, tous les adhérents de la CGT la reçoivent aujourd'hui encore, mais par informatique ou remise par le délégué qui a un contact avec les syndiqués de son secteur toutes les semaines. C'est un formidable vecteur. C'est l'administration et les élus qui la lisent de façon la plus assidue, ça permet de faire passer des messages subliminaux. Une fois par mois, la lettre ne paraît pas, mais est remplacée par « Liberté et indépendance », journal imprimé à 7000 exemplaires et diffusé sur toute la ville avec des encarts : bulletin d'adhésion. »

**UN SOUVENIR MARQUANT POUR LE SYNDICAT**

1995, à la CU de Strasbourg, la CGT arrive 1<sup>ère</sup> aux élections. « C'est un grand moment. À la sortie de la salle du dépouillement tous délégués, la CE, tout le monde a applaudi, c'était la victoire ! On n'a pas lâché la 1<sup>ère</sup> place sauf une fois, 2<sup>ème</sup> derrière la CFDT à 30 voix près. Encore aujourd'hui, la CGT est le 1<sup>er</sup> syndicat. Avec la loi sur la représentativité, FA, CFDT, et CGT sont les seuls syndicats reconnus. On a mis la CGT là où il fallait. » André sourit en pensant à un ancien de la CGT qui lui a dit en 1977 : « La CGT n'a pas vocation à être 1<sup>ère</sup> à la CUS. »

Pendant toutes ces années, André suivait l'évolution des textes statutaires pour la Fédération, donc il connaissait son contenu. Il était réputé pour ça.

En 2003, il quitte le secrétariat général du syndicat pour dit-il : « permettre le changement de génération. » Il a continué à militer avec le syndicat jusqu'à son départ en retraite en 2009.

**LES LUTTES** ont permis d'obtenir des avancées sociales à Strasbourg.

« On a un très bon régime indemnitaire (RI) à Strasbourg. Une journée de grève a suffi. Difficile aujourd'hui pour améliorer ça. »

Maintenant c'est plus compliqué !

« La dernière grosse lutte c'était après la parution du rapport de la chambre régionale des comptes qui a dégommé un certain nombre de choses chez nous dont les 35 h, les ponts. On doit mener une bagarre permanente là-dessus. Les avantages acquis sont constamment remis en cause. Les dotations ont baissé. Cela se traduit par la réduction du nombre de postes de fonctionnaires. Tout ce qui est nettement aujourd'hui est en train de passer systématiquement sur les régies de quartier dans l'économie sociale et solidaire ». André sait que cette politique-là se développe dans d'autres régions de France. « Ça se passe de la même façon à l'hôpital civil, on importe les mêmes techniques et le même langage. Heureusement, nous avons marqué des points depuis. »

«**Le syndicat**, c'est un outil de lutte et aussi un **outil du quotidien**, que ce soit pour les conditions de travail, l'avancement de grade, les informations statutaires, la défense en conseil de discipline... Aspects qu'il ne faut pas négliger sinon on n'obtient pas la confiance des salariés. Tu développes bien les luttes à condition que le personnel soit proche du syndicat, qu'il ait confiance.»

André souligne l'importance du délégué qui est la voix et l'oreille de la CGT. C'est absolument essentiel qu'il soit formé dans les stages syndicaux. Le débat est la meilleure formation de masse. «Attention, quand on découvre qu'un délégué est proche du FN, on ne peut pas l'exclure du syndicat, mais on l'écarte systématiquement des responsabilités.»

**Au Bureau fédéral de 1982 à 1992**, il reste secrétaire général de son syndicat de Strasbourg. Il a eu des mandats au CSFPT, CFPC puis au CNFPT. Il n'y avait pas le stress d'aujourd'hui, pas de téléphone portable, on vivait au rythme du courrier. Aujourd'hui, paradoxalement, c'est peut-être plus difficile.

Ce qui est intéressant c'est qu'il est non permanent fédéral comme d'autres membres du bureau avec lui : ce qui permet de mettre en adéquation le travail du bureau fédéral et le travail du terrain. «On a adopté ça, mais sur le terrain ce n'est pas aussi simple et vice et versa sur le terrain. Trois jours par semaine à Paris et 2 jours dans son syndicat et inversement.»

L'**articulation** entre **local** et **national** a toujours été compliquée. André pense qu'il est bon que des membres du BF ne soient pas en permanence à Montreuil pour renforcer la cohérence de l'activité fédérale sur l'ensemble du territoire.

L'euphorie du bureau ou de la CEF s'amenuise quand on redescend sur le terrain et à contrario pour remonter utilement les préoccupations locales, il faut connaître au mieux la cohérence et les enjeux de la stratégie syndicale nationale.

## LA CRÉATION DU STATUT

Quand André commence à la Fédération, le statut n'est pas encore né. La mise en place du statut a engendré énormément de discussions : «Cette construction statutaire a demandé beaucoup de travail. Une loi de cette ampleur représente 130 articles qui ont tous été ressassés au BF et fait l'objet de multiples débats à la CEF et dans les syndicats.»

André souligne **5 moments** particulièrement importants :

- Article 111 : si des préavis de grève n'avaient pas été lancés et suivis dans les grandes villes, les agents auraient perdu les primes de Noël sous prétexte de comparabilité avec l'État. Gaston Defferre amène à l'Assemblée nationale ce qui est devenu aujourd'hui l'article 111. Ainsi, les avantages collectivement acquis à la date de parution de la loi restent acquis.
- Article 39 : concernant la promotion interne.



Cet article n'avait pas été compris à l'origine. C'est un long débat avec l'UGFF qui a permis de l'expliquer.

- Une question reste en suspens, c'est l'adhésion volontaire des grosses collectivités de province au centre de gestion. Strasbourg n'est pas adhérente alors que dans la région parisienne c'est un fait acquis depuis longtemps.
- Longues discussions sur le principe du recrutement par concours. Au BF, bien des membres n'avaient pas été recrutés par concours.
- Grâce à la lutte des 81 de la Seyne, avec l'article 90 bis on a obtenu une modification statutaire : en cas de privatisation, l'employeur doit garder les salariés pendant un an dans la collectivité et seulement après les mettre à disposition du centre de gestion.

Son travail au sein de la délégation du CSFPT reposait sur l'élaboration de déclarations politiques, mais aussi une dizaine ou selon les cas une centaine d'amendements sur les textes. Il y avait une bonne entente dans la délégation et une bonne répartition du travail.

Autre souvenir marquant de son passage à la Fédération, un beau jour, la direction fédérale décide de fournir le statut aux syndicats : mais comme il est évolutif, il fallait trouver une méthode adaptée. À l'époque, il n'y avait pas d'ordinateur, mais le minitel existait. Une société a été chargée de scanner le statut (la loi et un certain nombre de décrets). Mais il a été oublié d'indiquer qu'il fallait marquer les alinéas. Donc, quand la première modification est apparue, impossible de savoir où elle devait être apportée, car la numérisation avait été faite de manière linéaire. André a dû travailler avec Nelly, la documentaliste de l'époque, pour réintégrer les sauts de ligne et sauts de page pour faciliter la lecture et la mise à jour. Ce travail a duré plusieurs semaines à raison de 2 jours par semaine pendant environ 2 mois. Tout ce travail pour rien ! Et quand tout a été fait, c'était la fin du minitel et le début d'internet ! Ah..., l'évolution technologique !

Aujourd'hui, de très bons outils sont à disposition pour avoir le texte à jour : BIP de la petite couronne et Légifrance.

Pour André, les moments des congrès fédéraux et confédéraux sont aussi un enrichissement très fort.

En 1992, il revient à temps plein en région Alsace où il intègre la délégation CGT au CESER de 1993 à 2013. Il a aussi été membre de la CE de l'UD du Bas-Rhin.

## Difficultés actuelles du syndicalisme

«Aujourd'hui, c'est plus compliqué. Avec Internet, les salariés et agents peuvent tout voir, donc certains posent la question : pourquoi le syndicat n'appelle pas à ça ? En même temps, s'il appelle à la grève à tout moment, il déstabilise toute la structure. Les choix sont plus complexes. C'est la réalité d'aujourd'hui.»

Autre difficulté actuelle, l'intransigeance des décideurs politiques.

«On a connu ça déjà en 2003 à Strasbourg. On lance une grosse grève. Les éboueurs en tête jusqu'à ce que le préfet décide de dégager les piquets de grève : c'était la 1<sup>ère</sup> fois qu'on vivait ça. On demandait 100 euros de RI. Habituellement, un taulier il dit OK 100 euros sur 10 ans ou bien 30 euros tout de suite, mais là, non, le maire, RPR, décide que non, il ne donnera rien. Jusqu'au bout.»

«C'est la même chose avec la grève sur la retraite en 2010 : Sarkozy n'a rien lâché ! Il l'a payé en 2012, mais le PS a fait de même avec la loi travail. C'est une évolution inquiétante. On a besoin de résultats positifs. Dans le temps, il n'y avait pas cette obstination, on obtenait des choses. Maintenant, ils appliquent la méthode de Thatcher avec les mineurs britanniques. On voit bien qu'on est dans une situation de fin de cycle, si tu ne produis pas, si tu ne consommes pas, pour le capital, tu n'es rien.»

«Et puis il y a l'évolution globale des rapports humains, le langage par exemple. Avant c'était plus facile de dire clairement devant tout le monde je ne suis pas d'accord. Si un délégué ne pose jamais de question : ou bien, il ne comprend pas, ou bien il n'est pas d'accord. Les deux sont graves. Il faut susciter l'échange. Je constate qu'aujourd'hui, on ne le fait pas. Ou bien, on n'a pas le temps, ou bien on n'a pas envie. Il faut que les débats aillent jusqu'au bout. Après, on vote, et là tout le monde suit ce qui est décidé.»

## Désormais, André milite avec les retraités et son syndicat.

Quand il a participé à son 1<sup>er</sup> congrès de l'UCR à La Rochelle, il a été très surpris par la cadence de travail : «C'est quelque chose ! Les retraités travaillent beaucoup !» «Aujourd'hui, le syndicalisme retraité est indispensable. Les + de 60 ans représentent 30 % de la société. Qui va être demain l'expression de ces personnes-là ? Il ne faut pas hésiter à aller chercher les personnes qui avaient peur de se syndiquer en tant qu'actifs, mais que plus un employeur ne peut contraindre une fois retraitées.»



## Institutionnalisation du syndicalisme : de quoi parle-t-on ?

**L**e paritarisme constitue dans la Fonction publique d'État ou territoriale, une forme élevée d'institutionnalisation du syndicalisme, au point que régulièrement on entend clamer, le plus souvent à droite de l'échiquier politique, qu'il faudrait mettre fin à l'autogestion ou la cogestion dans le service public.

Bien sûr, le paritarisme n'est pas propre à la Fonction publique. Songeons à la Sécurité sociale, à l'assurance chômage, à la formation professionnelle, aux commissions paritaires des conventions collectives, à la prud'homie. Et si l'on compare les attributions des institutions (pardon des instances) représentatives du personnel des deux secteurs public et privé, on constate qu'elles sont finalement assez voisines.

Ce qui différenciait assez fortement jusqu'à une période récente les IRP des deux secteurs, c'était leur composition : paritaire dans la Fonction publique, mais il convient d'emblée de préciser que ce paritarisme est/était plus théorique que réel, car la délégation « patronale » est souvent composée parfois majoritairement et presque exclusivement de cadres fonctionnaires de l'administration.

*L'Institut d'Histoire Sociale de la CGT a tenu à la mi-novembre un colloque sur le thème « institutionnalisation du syndicalisme, de quoi parle-t-on ? » Philippe COANET y a présenté une communication de notre IHS sous le titre : « Fédération CGT des services publics et institutionnalisation : les grands débats internes ».*

*Nous publions l'introduction de cette communication.*

Il faut ajouter que depuis une récente loi de 2016 le comité technique n'est plus obligatoirement paritaire. La Fédération CGT des Services publics s'est opposée à ce changement législatif, alors que curieusement sa revendication formulée à son congrès de Lyon en 1982 consistait en la création de comités techniques non paritaires. Je reviendrai plus loin sur ce congrès emblématique des grands débats dans cette Fédération.

Cette parenthèse refermée, je reviens à mon affirmation de départ selon laquelle : « le paritarisme constitue dans la Fonction publique une forme élevée d'institutionnalisation du syndicalisme ».

Il faudrait savoir, me direz-vous peut-être, mais c'est qu'il existe une différence de taille : les travailleurs des administrations, des services publics ont pour mission de faire fonctionner des institutions ; ils y sont



DR

intégrés par nature de leur mission, de leur employeur, de leur emploi.

Et, pour les syndicalistes, la question de savoir, au-delà des revendications, comment se situer dans/par rapport à l'institution est quasi obsédante. Ce qui contribue au regard souvent interrogatif, parfois condescendant porté sur les militants et responsables syndicaux de la fonction publique et des services publics « institutionnels ».

C'est ce qui explique aussi que tout au long de son histoire la Fédération va être traversée par des débats parfois vifs entre « communalistes » et « fonctionnaristes ». D'un côté les partisans d'une stricte autonomie communale vue comme rempart à l'appareil d'État au service du capital, et de l'autre côté les partisans d'une assimilation, d'une égalité des règles régissant les collectivités locales, leurs services et leurs agents à celles de l'État et ses fonctionnaires.

Les premiers mettent en avant le risque d'affaiblissement voire de disparition de tout esprit révolutionnaire, transformateur, voire revendicatif, les seconds font valoir la revendication de traitement égalitaire

entre employés des collectivités petites ou grandes, et avec les agents des services de l'État, et entre usagers.

Ce débat va durer plusieurs décennies. Il faut rappeler à cet égard que, à la création du statut général des fonctionnaires en 1946, la Fédération, qui avait un représentant à la commission d'étude syndicale mise en place par Thorez, n'a pas souhaité, en parfaite harmonie avec l'AMF, l'intégration des personnels des collectivités locales au statut général et a continué à revendiquer « un statut type communal » qui sera obtenu en 1952.

Le grand tournant s'opère dans les années 80 (voir notre dossier sur le congrès de Lyon).



# Assemblée générale de l'IHS

## Mardi 23 janvier 2018

### ■ 17 h 30 à 18 h 15

Assemblée générale annuelle de l'Institut d'Histoire Sociale de la Fédération

### ■ 18 h 15 à 19 h

Conférence - débat autour du livre « *Ce que la vie m'a appris* » de Georges SEGUY en présence d'Élyane BRESSOL de l'IHS confédéral

### Salle Louis VIANNET (ex salle du CCN)

263, rue de Paris à Montreuil

Descendre à la station Porte de Montreuil (Ligne n° 9 direction Mairie de Montreuil)

**Vous ne pouvez pas y participer et voulez donner procuration** à un adhérent de

l'IHS, téléchargez la procuration sur [www.cgtservicespublics.fr](http://www.cgtservicespublics.fr) > Présentation de la Fédération > L'Institut d'Histoire Sociale de la Fédération.

### ATTENTION!

Les frais de transport pour participer à l'Assemblée générale ne sont pas pris en charge, sauf pour les membres sortants du CA et les correspondants régionaux de l'IHS.

### Extraits des statuts

(texte complet des statuts sur le site de la Fédération)

#### Article 6 : Assemblée générale ordinaire

Elle se réunit tous les ans et délibère sur toutes les questions à l'ordre du jour et décide à la majorité des membres présents ou représentés.

Elle se prononce sur les candidatures au Conseil d'administration et procède à leur élection.

Un mois, au moins, avant la date fixée, les membres de l'association sont convoqués par les soins du ou de la Président-e ou du ou de la Secrétaire. Le/la Président-e dirige l'assemblée et expose la situation morale de l'association et la soumet à l'approbation de l'assemblée.

Le ou la trésorier-e rend compte de sa gestion et soumet le bilan financier à l'approbation de l'assemblée.

Il est procédé, après épuisement de l'ordre du jour, au remplacement des membres du conseil sortant si nécessaire. Chaque membre peut donner procuration, les membres présents ne pouvant disposer que de deux procurations.

#### Article 7 : Conseil d'administration-bureau

Le Conseil d'administration est élu par l'Assemblée générale. Il est composé d'au moins 8 membres renouvelables tous les deux ans. (...) Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un Bureau qui anime et gère l'Institut entre deux réunions du Conseil d'administration, il comprend : le Président, le Secrétaire, le Trésorier.

## Candidature au Conseil d'Administration

**À renvoyer au plus tard le 15 janvier 2018 à IHS Services publics — Case 547 - 263 rue de Paris 93515 MONTREUIL CEDEX**

Nom : ..... Prénom : .....

Organisation : .....

Adresse postale : .....

Adresse électronique : .....@ .....

Téléphone : ..... Signature :

# Adhésion à l'IHS

## MONTANT DES COTISATIONS ANNUELLES

*(La cotisation comprend l'abonnement à Mémoires d'avenir, la revue de l'IHS de la Fédération des Services publics, et aux Cahiers de l'IHS confédéral)*

**Adhésion individuelle syndiqué.e** : 15 euros

**Adhésion individuelle hors CGT** : 35 euros

**Adhésion syndicat de moins de 100 adhérents** :  
50 euros

**Adhésion syndicat de plus de 100 adhérents** :  
75 euros

**Adhésion coordination syndicale départementale  
ou coordination fédérale régionale** : 50 euros  
**Organisation, institution hors CGT** : 150 euros

Au rythme  
investir



# BULLETIN D'ADHÉSION

Nom..... Prénom.....

Adresse postale .....

Code postal ..... Ville .....

Mail..... Téléphone .....

Bulletin et chèque à retourner à :

**IHS des Services publics CGT**

Case 547 - 263, rue de Paris  
93515 MONTREUIL CEDEX

Mail : [ihsfdsp@cgt.fr](mailto:ihsfdsp@cgt.fr) — Tél. : 01 55 82 88 20

Site Internet : [www.cgtservicespublics.fr](http://www.cgtservicespublics.fr)

## Année 2018

Adhésion individuelle syndiqué

Adhésion individuelle hors CGT  Adhésion syndicat - 100 adhérents

Adhésion syndicat + 100 adhérents  Adhésion CSD ou CFR

Adhésion Union fédérale  Adhésion organisation, institution hors CGT